



REGLEMENT INTERIEUR MATERNELLE

Ce règlement peut être modifié en cours d'année si les conditions sanitaires nous y contraignent.

HORAIRES

MATIN : de 7h30 à 8h15 garderie du matin. Elle est prévue salle des colonnes, sous-sol du bâtiment primaire, face au portail du 19 rue Claude Bouchu.

8h30 : accueil par les enseignantes de maternelle.

APRES-MIDI : l'école ouvre ses portes à 13h35. Un élève de maternelle doit être confié exclusivement à une enseignante de maternelle.

SORTIE : la sortie est prévue de 16h20 à 16h30. Au-delà, les enfants seront acheminés en garderie.

La garderie se déroule dans le parc ou dans la salle de motricité bâtiment maternelle. Un goûter est fourni par la Société de Restauration.

La garderie se termine impérativement à 18h30. Au-delà, 20 euros vous seront facturés à chaque retard. Les parents ne rentrent pas dans les classes en l'absence des enseignantes, même en cas d'oubli. Les doudous oubliés attendront dans le couloir.

ORGANISATION DES SORTIES

Les enfants ne seront remis qu'aux personnes autorisées, nous devons être avertis par écrit si une autre personne vient les chercher. Une pièce d'identité peut vous être demandée.

REGLEMENT DE LA COUR MATERNELLE

La cour est un espace pédagogique soumis à des règles précises qui doivent être respectées. Toutes les infrastructures de notre cour sont sous la responsabilité de l'école. Elles ne doivent donc être utilisées qu'en présence et avec l'autorisation d'une enseignante ou d'une surveillante. Les enfants n'ont pas à les utiliser hors temps-scolaire.

Par ailleurs, de nombreux enfants restent en garderie le soir sous la surveillance de personnes garantes de leur sécurité. La présence de parents ayant récupéré leurs enfants complique considérablement le travail des surveillantes et risque d'augmenter les accidents. Il leur est très difficile alors de repérer les enfants qui leur sont confiés et d'en assurer leur sécurité.

ABSENCES

Les absences doivent être signalées le plus rapidement possible avant 9h30 dans tous les cas. Au retour de l'enfant, merci de remplir un coupon prévu à cet effet. S'il s'agit d'une maladie contagieuse, l'école doit être immédiatement informée. En cas de suspicion COVID, référez-vous au protocole de la direction.

Dans tous les cas, évitez les contaminations en gardant votre enfant souffrant ou fiévreux à la maison.

En dehors d'un P.A.I., projet d'accueil individualisé, effectué par le médecin de l'inspection académique, aucun médicament ne peut être administré à l'école. En cas de chute, nous ne sommes pas autorisées à désinfecter une plaie autrement qu'avec de l'eau et du savon.

LES GOUTERS

Les chewing-gums, bonbons et sucette sont interdits.

Les anniversaires : prévoir des gâteaux industriels, pas de boisson gazeuse. Nous n'acceptons plus de transmettre les invitations aux anniversaires.

TENUE

Marquez tous les vêtements de vos enfants ainsi que les chaussures et les chaussons. Concernant les chaussons : pas de mules ni de chaussons fantaisistes. Pour les petits, pas de chaussures à lacets, de ceinture et de bretelles. Pour tous, pensez à des vêtements confortables et pratiques (pas de body ou de salopette) afin de rendre votre enfant autonome.

Sont interdits les vêtements jouets : breloques, paillettes réversibles, trous, chaussures clignotantes...

Vernis à ongles, tatouages ne sont pas autorisés.

OBJETS

Jouets, bijoux, pommade labiale, argent, médicament sont interdits. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce sujet. Si vous trouvez un élément de jeu inconnu dans les poches de votre enfant, remettez-le à l'enseignante, cela peut venir des classes.

Marquez bien les doudous ! Pour les petites sections, les doudous et/ou tétines si nécessaires ne sont acceptés que s'ils sont dans une boîte hermétique au nom de l'enfant.

Cartables et parapluie sont interdits en maternelle, même dans les couloirs.

DROIT A L'IMAGE

Sans badge officiel fourni par l'établissement, il est formellement interdit de prendre photos/vidéos.

LIAISON ECOLE-FAMILLE

Toutes les informations concernant la classe sont diffusées exclusivement sur le PADLET de la classe, il est impératif de vous y référer au minimum une fois par semaine.

Dijon, le/...../.....

Signature des responsables légaux.

L'école se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement.